

	COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION LOCAL CSAL 5 DU 28/09/2026	
---	---	---

COMPTE-RENDU CSAL 29/09/26

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales représentatives, le Directeur Régional a présenté la méthode et le calendrier de la réorganisation du réseau dans le département.

Il a rappelé que le projet s'inscrit dans un cadrage national défini par la DGFIP, tout en étant moins contraignant que le NRP1. Il ne constitue pas un « NRP2 » et ne prévoit pas, à ce stade, de suppressions d'emplois, sauf dispositions contraires de la prochaine loi de finances. Les choix reposent essentiellement sur deux critères : les difficultés en matière de ressources humaines et les enjeux immobiliers, notamment la densification des sites et le coût des loyers.

Le projet distingue les opérations certaines en 2027 des opérations exploratoires envisagées pour 2028. Il pourra encore évoluer à la demande du préfet ou du Directeur. Un suivi sera organisé avec la formation spécialisée, puis un CSAL dédié accompagné d'une fiche d'impact au printemps 2027 pour les opérations prévues au 1er septembre. Les agents bénéficieront d'un accompagnement comparable à celui du NRP : formation, télétravail et dispositifs indemnitaires. Les services restructurés devraient démarrer sans vacance de poste, avec un taux de couverture annoncé à 99,6% après les opérations.

En Seine-Maritime, le réseau compte actuellement 32 postes comptables, 1 recette fiscale, 12 services de gestion comptable, 5 trésoreries hospitalières, 4 SIE et 6 SIP. Plusieurs restructurations sont envisagées, notamment le regroupement de trésoreries hospitalières, le transfert ou la fermeture de certaines antennes et la réorganisation des services de la métropole rouennaise.

Les situations de Barentin, Harfleur, Maromme-Deville, Sotteville, Bolbec et Neufchâtel ont été évoquées.

Les opérations de 2027 entraîneraient des déplacements d'agents relativement limités. Les opérations prévues en 2028, notamment à Bolbec et Neufchâtel, sont plus complexes et susceptibles

d'occasionner des trajets importants. Le maintien de permanences dans les communes concernées par des transferts de services est prévu, celles-ci étant principalement confiées aux SIP. La carte des SIP devra également être reconfigurée afin de mieux correspondre à celle des communes, notamment dans le secteur de Neufchâtel.

Sur le plan des ressources humaines, les entretiens avec les agents débuteront entre le 5 et le 12 octobre, en deux étapes : information collective puis entretiens individuels. Le suivi des missions par les agents sera recherché, notamment au moyen d'une PRS, sans toutefois être obligatoire, sauf dans certains cas comme le CHU. Le département compte 25 contractuels et bénéficiera d'un renfort important de stagiaires B. Les agents du CSBO doivent encore préciser leur affectation, avec la possibilité d'un surnombre temporaire sur Rouen.

Enfin, les échanges ont porté sur les conséquences de la hausse du prix des carburants, le télétravail, la revalorisation des indemnités kilométriques à compter du 1er octobre 2026, ainsi que les équipements de travail. Un budget reste disponible pour les bureaux assis-debout et des climatiseurs mobiles sont prévus sur certains sites.

Une réunion d'information sur la création de la Foncière et un nouveau dialogue social sont annoncés pour le début de l'année 2027.

Les élus de l'alliance CFDT-CFTC